

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06/07/2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	2

L'an deux mille vingt-cinq, le six juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :
29/06/2026

Présents : Fabienne SALESSES, Maire Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Véronique JALRAN, Adjoints, Jean-Philippe BEDEL, Géraldine FLAUJAC, Chrystel BOUTONNET, Stéphanie GILHODES-LHERM, Vincent POURCEL, Sébastien MUGNIER, Aurore FILHOL, Anastasia KWIATKOWSKI.

Absents excusés : Samuel DEGUARA – Romain MAURS

Procurations : Samuel DEGUARA à Fabienne SALESSES, Romain MAURS à Benoit GINESTE.

6- Désignation des représentants communaux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Madame le Maire expose :

Au cours de la séance du 28 mai 2026, la Communauté de Communes « Ouest Aveyron Communauté » a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), instance obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre. Elle a également défini la constitution de cette commission qui est composée de membres élus de chaque Conseil Municipal,

Considérant la répartition des sièges, par commune, le Conseil Municipal doit désigner 2 élus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DESIGNE** :

- Madame Fabienne SALESSES, Maire,
- Monsieur Benoit GINESTE, 1^{er} Adjoint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Aurore Filhol

Le Maire,
Fabienne SALESSES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211201363-20260706-202607_06-DE
Reçu le 07/07/2026

Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du